

Vingt ans d'agriculture européenne : Stabilité de la part des jeunes en agriculture

Claude VIDAL, Pol MARQUER

Statistiques en bref

AGRICULTURE ET
PECHE

THEME 5 – 7/2002

Contenu

Une personne sur cinq a moins
de 35 ans 1

Une main-d'œuvre âgée et
vieillissante au Sud de l'Europe
..... 2

Une exploitation sur douze est
dirigée par un jeune 3

Dans un contexte de baisse constante du nombre d'agriculteurs, la part des jeunes¹ parmi les personnes travaillant dans l'agriculture est restée proche de 20 %. Cette stabilité masque des évolutions différenciées selon le statut des personnes, les Etats membres ou l'orientation des exploitations. Ainsi, la part des jeunes est plus faible dans les pays du sud de l'Europe. Trois jeunes sur quatre travaillent à temps partiel. Depuis 1989/90, la part des jeunes chefs d'exploitation a légèrement diminué, pour atteindre 8 % dans EU-15 en 1997. Ils se sont davantage spécialisés en productions animales, plus intensives ou à haute valeur ajoutée. Depuis 1981, des aides communautaires spécifiques accompagnent ces évolutions productives. Elles ont concerné plus de 260 000 jeunes agriculteurs entre 1990 et 1997.

Une personne sur cinq a moins de 35 ans

De 1979/80 à 1997² dans EU-9*, d'après l'Enquête sur la Structure des Exploitations Agricoles (ESEA), le volume de main-d'œuvre des moins de 35 ans (en UTA³) a diminué en moyenne de 2,4 % par an, au même rythme que celui du reste de la main-d'œuvre agricole (*Statistiques en Bref Thème 5, 14/2001, « Les mutations de l'emploi agricole »*). La part des jeunes mesurée en UTA reste relativement stable autour de 22 % de 1979/80 à 1997 dans EU-9*. En nombre de personnes, la même tendance est observée avec des valeurs entre 20 % et 21 %. Dans EU-15 en 1997, les jeunes représentent 21 % de la main-d'œuvre totale, en UTA comme en nombre de personnes. Le travail de ces 3 millions de jeunes représente 1,4 millions d'UTA (**Figure 1**).

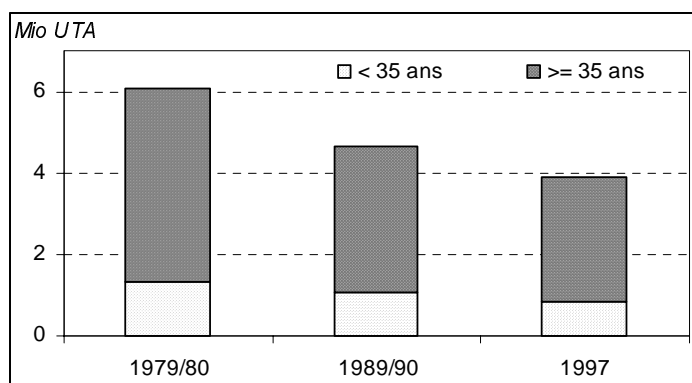


Figure 1: Main-d'œuvre agricole permanente, EU-9*



¹ La population jeune est ici représentée par les personnes de moins de 35 ans.

² EU-9 représente l'Europe des Neuf (B, DK, D, F, IRL, I, L, NL, UK), et EU-12 celle des Douze (EU-9, EL, E, P). Afin d'éviter d'analyser des variations dues à la réunification allemande, EU-9* et D* s'entendent ex-RDA non comprise.

En 1997, le volume de main-d'œuvre permanente de NL, S et UK a été partiellement estimé à partir des valeurs 1995.

³ UTA : Unité de Travail Annuelle.

En 1997 dans EU-15, chez les jeunes comme dans le reste de la population, la main-d'œuvre familiale est très largement majoritaire (**Tableau 1**). L'exploitation se transmet presque toujours en ligne directe. Les jeunes sont par contre trois fois moins nombreux à être *exploitants* que leurs aînés. Ils constituent également une part beaucoup plus importante de la main-d'œuvre non familiale (12,5 % contre 5,4 %). Le maintien en activité d'*exploitants* âgés ainsi que les coûts d'installation élevés sont un frein à l'installation des jeunes. Entre 1979/80 et 1997 dans EU-9*, chez les jeunes comme dans le reste de la population, la part familiale de la main-d'œuvre est restée stable. La composition de la main-d'œuvre jeune entre les différentes catégories n'a pas non plus changé.

Catégories de main-d'œuvre	Personnes	
	< 35 ans	≥ 35 ans
Familiale	87,5 %	94,6 %
Exploitants	17,2 %	54,6 %
Conjoints	9,1 %	25,6 %
Autres membres de la famille	61,2 %	14,4 %
Non familiale	12,5 %	5,4 %
Total	100,0 %	100,0 %

Tableau 1 : Composition de la main-d'œuvre⁴, EU-15, 1997 (% personnes)

De 1989/90 à 1997 dans EU-12, la part du temps partiel pour les jeunes, comme pour leurs aînés, a, dans l'ensemble, peu évolué, malgré la diminution du temps partiel supérieur à un mi-temps (**Figure 2**). En 1997, dans EU-12 comme dans EU-15, trois jeunes sur quatre travaillaient à temps partiel, malgré des différences entre catégories de main-d'œuvre et entre Etats membres. Parmi les jeunes, le temps partiel s'est développé chez les *autres membres de la famille* de l'exploitant. Il a régressé chez les *exploitants* et stagné chez leurs *conjoints* et les *salariés permanents*. En 1997 dans EU-15, six jeunes sur dix travaillaient à temps partiel parmi les *exploitants*, et neuf sur dix parmi leurs *conjoints* et les *autres membres de la famille*.

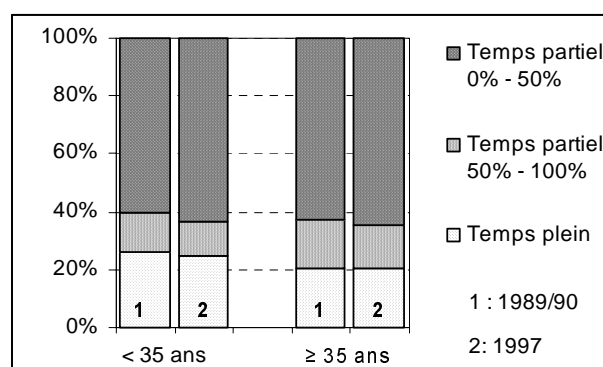


Figure 2 : Temps de travail de la main-d'œuvre, EU-12 (% personnes)

Une main-d'œuvre âgée et vieillissante au Sud de l'Europe

Trois éléments majeurs expliquent le vieillissement ou le rajeunissement (**Figure 3**) de la main-d'œuvre agricole : les modes d'usage et d'acquisition de la terre, la dynamique démographique et la mobilité professionnelle, et les systèmes de formation.

De 1979/80 à 1997 dans EU-9*, la main-d'œuvre de plus de 55 ans a pris de l'importance, passant de 32 % à 36 % du volume de main-d'œuvre totale.

Le **Royaume-Uni** a connu un vieillissement marqué de sa main-d'œuvre agricole. Le volume de main-d'œuvre jeune y a diminué, tandis que la part des plus de 55 ans a augmenté. La main-d'œuvre y reste néanmoins plus jeune que la moyenne européenne. Le **Danemark** a enregistré le plus fort rajeunissement. Sa main-d'œuvre agricole est devenue la plus jeune de EU-9*. Ce rajeunissement est en contraste avec la stabilité de la part de

main-d'œuvre jeune dans l'ensemble des pays de EU-9*. Quoique plus modéré, un rajeunissement a eu également lieu aux **Pays-Bas**. En **Belgique**, la part des jeunes reste relativement stable mais celle des plus de 55 ans passe par un maximum (37 %) en 1989/90. Depuis, beaucoup de ces personnes, nées avant 1936, ont cessé leur activité et leur nombre, ainsi que leur importance, diminuent (28 % en 1997). La **France** et le **Luxembourg** ont connu un faible rajeunissement en même temps qu'une réduction de la part de main-d'œuvre âgée. Depuis 1979/80, la main-d'œuvre y reste néanmoins plus jeune que la moyenne européenne. En **Allemagne***, la part des moins de 35 ans reste stable, alors que celle des plus de 55 ans augmente, entraînant ainsi un vieillissement. L'**Italie** et l'**Irlande** suivent la même tendance. Toutefois, dans EU-9*, la main-d'œuvre italienne demeure l'une des plus âgées avec 47 % de personnes de plus de 55 ans.

⁴ Le travail saisonnier, soit 7 % du volume de travail total en 1997 dans EU-15, n'est pas pris en compte.

Les trois Etats membres entrés dans la CEE au cours des années 1980 (EL, E, P) participent au vieillissement de la main-d'œuvre agricole dans EU-12*. Le **Portugal** connaît le plus fort vieillissement entre 1989/90 et 1997. Sa main-d'œuvre est la plus âgée de EU-12* avec 52 % de plus de 55 ans. En outre, la main-d'œuvre jeune y a diminué plus vite (-55 %) que dans les autres pays de EU-12*. En **Grèce**, le même phénomène s'observe avec un vieillissement plus modéré. En **Espagne**, la part des jeunes est restée stable et proche de la moyenne européenne.

En **Finlande** et en **Autriche** de 1995 à 1997, la main-d'œuvre jeune diminue légèrement et celle des plus de 55 ans stagne.

En 1997, la part des jeunes était maximale au Danemark (36 %) et minimale dans les pays du sud de l'Europe (17 % en Grèce, Italie, Portugal et 20 % en Espagne) et en Suède (17 % en 1995).

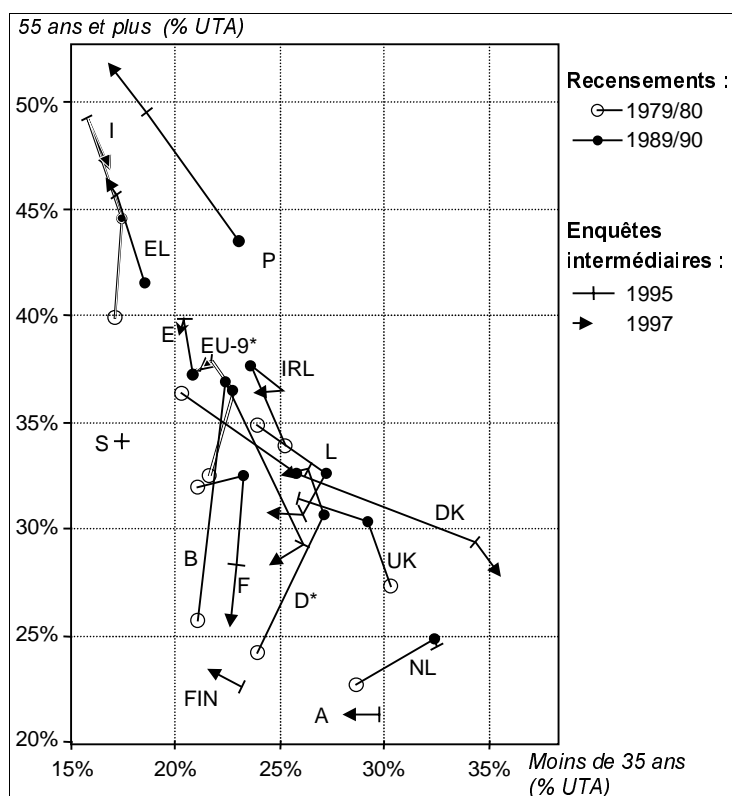


Figure 3 : Evolution de l'âge de la main-d'œuvre permanente

Une exploitation sur douze est dirigée par un jeune

En 1997 dans EU-15, parmi les chefs d'exploitation, la part des jeunes était supérieure à 15 % en Autriche, en Allemagne et au Luxembourg. Elle était inférieure à 8 % dans les pays du sud de l'Europe et aux Pays-Bas. Elle atteignait 19 % dans la région *Bayern* (D) contre moins de 3 % en *Algarve*, *Centro* (P), *Ipeiros* et *Nisia Ionia* (EL) et *Lazio* (I) (Figure 4). Le maintien tardif de l'activité des agriculteurs dans de petites exploitations (en particulier en Europe du sud) explique en partie ce phénomène.

De 1989/90 à 1997 dans EU-12, parmi les chefs d'exploitation, la part des jeunes a diminué, passant de 8,9 % à 7,8 %. Au **Portugal**, en **Italie** et en **Grèce**, les chefs d'exploitations sont plus âgés. De plus, le **Portugal** et la **Grèce** ont connu le plus fort vieillissement de la population des chefs d'exploitations (Figure 5). Dans ces deux pays, les jeunes ont perdu 3 % de leurs effectifs entre 1989/90 et 1997. Par contre, les chefs de plus de 55 ans ont vu leur proportion augmenter pour dépasser 60 %. Le même type de vieillissement, mais moins marqué, est observé aux **Pays-Bas**.

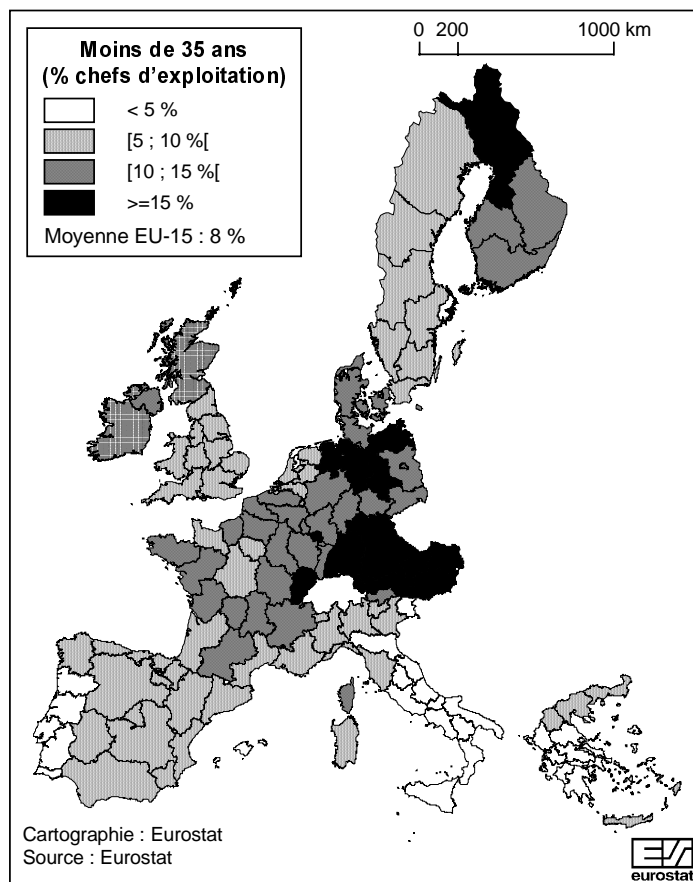


Figure 4 : Part des jeunes chefs d'exploitations, 1997

Un rajeunissement marqué a eu lieu en **Belgique** et au **Luxembourg**. La part des jeunes est restée relativement stable dans les autres pays de EU-12. En 1997 dans EU-15, l'**Allemagne** et l'**Autriche** se démarquent avec respectivement 17 % et 18 % de moins de 35 ans parmi les chefs d'exploitation, contre 8 % pour la moyenne européenne. En **Espagne**, la proportion de chefs d'exploitation jeunes ou âgés est proche de celle de EU-15.

La Politique Agricole Commune a accompagné ces phénomènes par des mesures spécifiques aux jeunes agriculteurs (**Encadré page 7**).

Les pyramides des âges des chefs d'exploitation par Etat membre sont de trois types (**Figure 6**). La pyramide « inversée », caractérise les pays du sud de l'Europe, ayant des effectifs croissant avec l'âge. La pyramide « aplatie », montre des effectifs comparables pour les différentes classes d'âge. La pyramide « en losange » a des effectifs maximaux dans les classes d'âge intermédiaires. Entre 1989/90 et 1997 dans EU-12, quatre types d'évolution se distinguent :

- aplatissement de la pyramide (B, L),
- maintien d'une pyramide « symétrique » (DK, D, F, NL, UK),
- renforcement de la forme inversée (EL, E, I, P),
- maintien d'une pyramide aplatie (IRL).

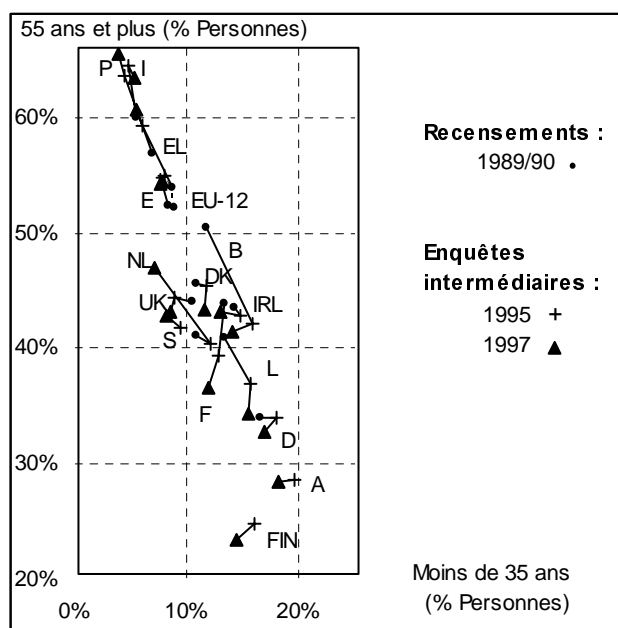


Figure 5 : Evolution de la part des chefs d'exploitation

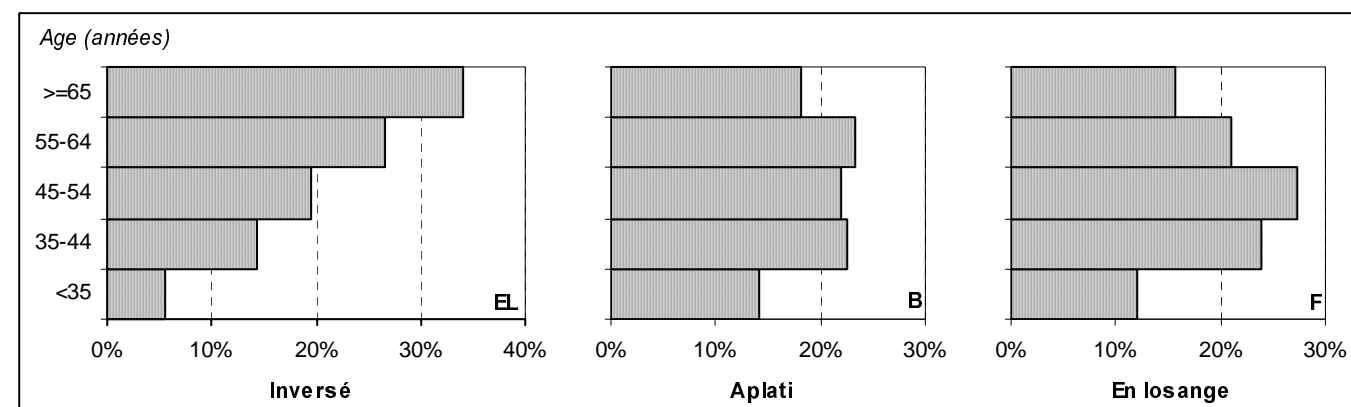


Figure 6 : Types de pyramides d'âge, (jeunes chefs d'exploitation, % personnes, 1997)

Les jeunes chefs d'exploitation génèrent 13 % de la marge brute standard⁵ totale en 1997 dans EU-15^{D[6]}. La taille physique et la dimension économique moyennes des exploitations gérées par les jeunes chefs d'exploitation sont supérieures à celles des autres exploitations. Elles augmentent également plus rapidement. En 1997 dans EU-15^D, la taille physique et la dimension économique moyennes étaient respectivement de 29 ha et de 26 UDE pour les exploitations gérées par de jeunes chefs d'exploitation, contre 16,6 ha et 14,7 UDE pour les autres exploitations.

La concentration des moyens de production et du potentiel économique a été la plus forte chez les jeunes chefs d'exploitation. La MBS/ha des exploitations, que les chefs d'exploitation soient jeunes ou non, est élevée aux Pays-Bas (6,27 UDE/ha), en Belgique, au Danemark, et faible en Irlande et en Espagne (0,50 UDE/ha). L'intensification, reflétée par cette MBS/ha, est surtout déterminée par la dynamique nationale des exploitations. Elle est peu influencée par l'âge des exploitants.

⁵ Marge Brute standard (MBS), exprimée en Unité de Dimension Economique (UDE). Elle permet de comparer l'activité de différents types d'exploitations.

⁶ Les ensembles EU-15^D et EU-12^D désignent EU-15 et EU-12, Allemagne non comprise (données non disponibles).

Depuis 1989/90 dans EU-12^D, l'importance des exploitations gérées par les jeunes chefs d'exploitation (part de la SAU⁷ et de la MBS totale) est restée stable (**Tableau 2**). Elle a nettement augmenté en Belgique et au Luxembourg, et diminué sensiblement aux Pays-Bas. En 1997, au Luxembourg et en Autriche, plus du cinquième de la MBS totale était généré par de jeunes chefs d'exploitation.

En 1997 dans EU-15, plus d'une exploitation sur trois dirigée par un jeune chef d'exploitation dépassait 20 ha, contre moins d'une sur cinq chez les plus de 35 ans (**Tableau 3**). Entre 1989/90 et 1997 dans EU-12, la part des exploitations dépassant 20 ha dirigée par un jeune a augmenté, passant de 29 % à 35 %. Au Portugal, en Grèce et en Italie, le pourcentage d'exploitations de 20 ha et plus était deux fois plus élevé pour les jeunes chefs d'exploitation que pour les autres.

En 1997 dans EU-15, une exploitation sur cinq dirigée par un jeune chef d'exploitation dépassait 40 UDE, contre seulement une sur dix pour les autres chefs d'exploitations (**Tableau 4**).

De 1989/90 à 1997 dans EU-12, la part des exploitations de plus de 40 UDE dirigée par un jeune est passée de 12 % à 21 % mais seulement de 6 % à 10 % pour les autres exploitations (**Figure 7**).

	% MBS totale		% SAU totale		MBS par exploitation		SAU par exploitation	
	1990	1997	1990	1997	1990	1997	1990	1997
B	16 %	20 %	14 %	17 %	39	67	19	25
DK	14 %	15 %	14 %	13 %	46	74	41	49
EL	10 %	7 %	10 %	7 %	5	7	5	5
E	11 %	11 %	10 %	11 %	7	15	18	30
F	18 %	17 %	18 %	17 %	32	49	41	59
IRL	17 %	16 %	16 %	15 %	14	23	28	34
I	8 %	10 %	8 %	9 %	11	15	8	11
L	19 %	24 %	19 %	23 %	32	54	44	63
NL	12 %	7 %	9 %	5 %	56	89	14	14
P	10 %	8 %	10 %	8 %	6	14	10	18
UK	14 %	11 %	14 %	10 %	48	64	88	88
EU-12^D	13 %	12 %	13 %	12 %	17	27	22	30
A	:	21 %	:	18 %	:	13	:	16
FIN	:	18 %	:	17 %	:	29	:	28
S	:	11 %	:	10 %	:	29	:	42
EU-15^D		12 %		12 %		26		29

Tableau 2 : SAU (ha) et MBS (UDE) des exploitations chez les jeunes chefs d'exploitation

Classes de SAU	Chefs d'exploitation		% <35 ans
	< 35 ans	≥ 35 ans	
< 5 ha	36,7 %	57,5 %	5,4 %
5-20 ha	28,7 %	23,7 %	9,8 %
> 20 ha	34,6 %	18,8 %	14,1 %
Total	100,0 %	100,0 %	8,2 %

Tableau 3 : Taille physique des exploitations, EU-15, 1997

Classes de MBS	Chefs d'exploitation		% <35 ans
	< 35 ans	≥ 35 ans	
< 4 UDE	30,4 %	52,3 %	4,9 %
4-40 UDE	49,4 %	38,0 %	10,4 %
> 40 UDE	20,2 %	9,7 %	15,7 %
Total	100,0 %	100,0 %	8,2 %

Tableau 4 : Dimension économique des exploitations, EU-15, 1997

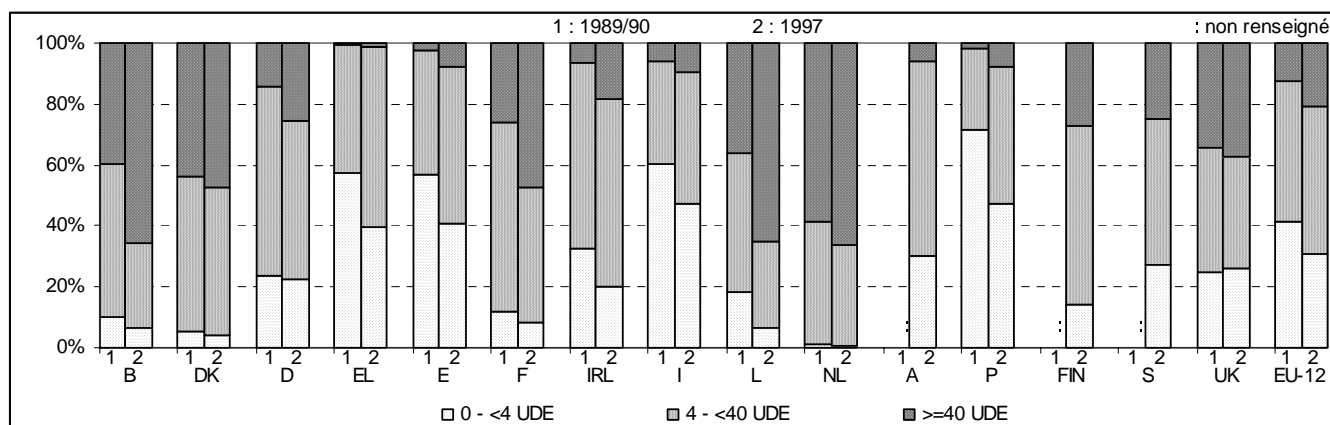


Figure 7 : MBS des exploitations, jeunes chefs d'exploitation, EU-12

⁷ SAU : Superficie agricole utilisée.

Un jeune chef d'exploitation sur sept est spécialisé en production laitière. En 1997 dans EU-15, les exploitations gérées par les jeunes se distinguaient du reste des exploitations par une spécialisation accrue en productions animales (**Figure 8**). Cette spécialisation est orientée vers trois orientations technico-économiques (OTE) : élevage bovin (41 à 43), horticulture (20) et production animale hors-sol (50). Ces productions sont plus

propices à l'intensification et génératrices de valeur ajoutée. Cette spécialisation s'est faite au détriment des OTE de cultures permanentes (31 à 34) et de polyculture (60). Ainsi, en 1997 dans EU-15, l'OTE spécialisée en élevage bovin laitier (41) est devenue prédominante (15 % des exploitations) chez les jeunes chefs d'exploitation. Elle représentait à peine 7 % des exploitations chez leurs aînés. Dans EU-12 cette tendance se poursuit depuis 1989/90.

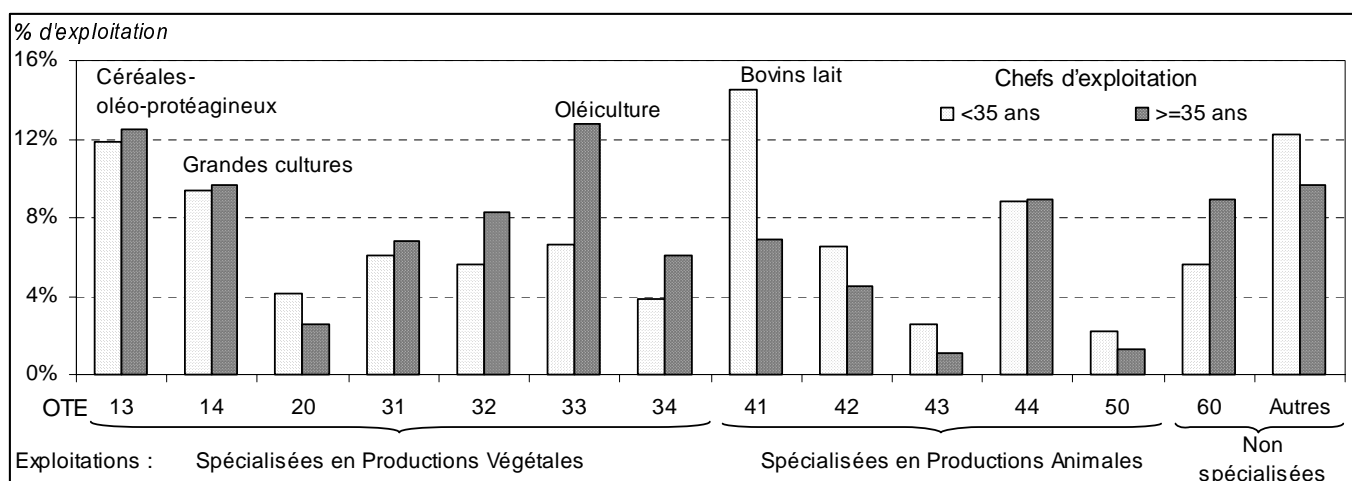


Figure 8 : Orientation technico-économique des exploitations, EU-15, 1997

Régression du temps partiel. De 1989/90 à 1997 dans EU-12, la proportion de jeunes chefs d'exploitation travaillant à temps partiel a légèrement diminué. Dans EU-15 comme dans EU-12, en 1997, six jeunes chefs d'exploitation sur dix travaillaient à temps partiel. La part des personnes travaillant à temps partiel sur l'exploitation croît globalement avec l'âge. Le maintien tardif de l'activité s'accompagne donc d'un rythme de travail agricole moins soutenu.

Mixité des revenus. Le taux de **pluriactivité** des jeunes chefs d'exploitation a légèrement diminué entre 1989/90 et 1997 dans EU-12 (**Figure 9**). En 1997, dans EU-15 comme dans EU-12, ce taux dépassait 40 %. La mixité des revenus demeure nécessaire pour assurer la viabilité des exploitations agricoles. La pluriactivité a surtout diminué en Italie, passant de 53 % à 40 %. En 1997 dans EU-15, elle était particulièrement développée en Suède, en Allemagne et en Finlande, mais limitée en Belgique et au Luxembourg.

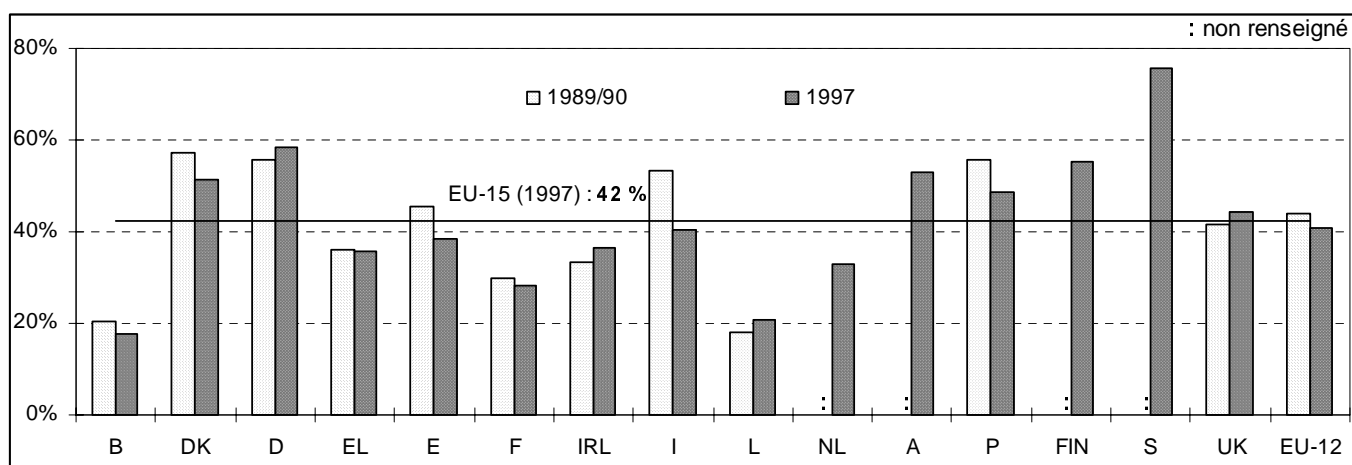


Figure 9 : Autre activité lucrative des jeunes chefs d'exploitation (% personnes)

Des aides européennes spécifiques pour les jeunes agriculteurs....

L'aide à l'installation et l'aide supplémentaire à l'investissement apparaissent en 1981 (directive 81/528/CEE) au niveau communautaire. Modifiées en 1985, 1991 et 1997, ces mesures sont définies actuellement par les règlements (CE) n°1257/1999 et (CE) n°1750/1999 :

- **Aide à l'installation des jeunes agriculteurs.** Le candidat à une première installation peut bénéficier d'une prime et d'une bonification d'intérêt toutes deux d'un montant maximal de 25 000 Euros. Les bénéficiaires doivent : avoir moins de 40 ans, posséder des connaissances et des compétences professionnelles suffisantes, s'installer pour la première fois en qualité de chef d'exploitation sur une exploitation agricole économiquement viable, satisfaisant aux normes minimales requises (environnement, hygiène, bien-être des animaux).

- **Taux majoré d'aide à l'investissement dans les exploitations agricoles.** La valeur totale de l'aide, exprimée en pourcentage de l'investissement éligible, peut être majorée pour les jeunes agriculteurs, pendant une durée de cinq ans après l'installation. L'aide publique (nationale et communautaire) peut, alors, atteindre 55 % du volume d'investissement éligible dans les zones défavorisées (au lieu de 50 %) et 45 % dans les autres zones (au lieu de 40 %).

Les jeunes agriculteurs peuvent par ailleurs bénéficier :

- **des autres mesures de développement rural**, notamment des aides à la formation professionnelle. Ils bénéficient indirectement des aides à la préretraite (réservées aux exploitants et travailleurs agricoles âgés de plus de 55 ans) du fait de la libération des terres que celle-ci induit. Certains Etats membres conditionnant également cette mesure à l'utilisation par de jeunes agriculteurs des superficies rendues ainsi disponibles,

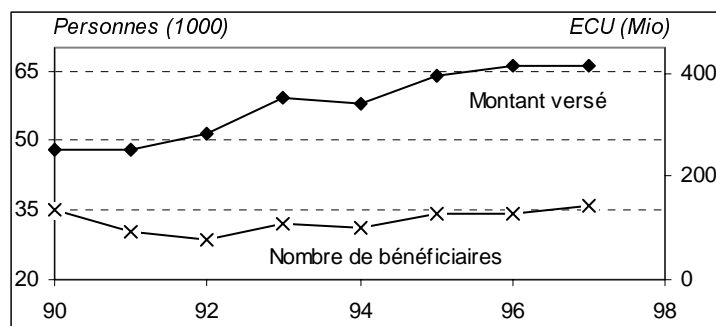
- **d'un accès privilégié à certains quotas ou droits de production (lait, viticulture)**, sur décision des Etats membres et dans le cadre des Organisations Communes des Marchés correspondantes.

Par ailleurs, les jeunes (et donc notamment les jeunes agriculteurs) constituent une cible du programme d'initiative communautaire LEADER + (2000-2006).

... en croissance constante mais inégalement utilisées

Entre 1990 et 1997, plus de 260 000 jeunes agriculteurs ont bénéficié des aides européennes. Le montant annuel versé a augmenté de près de deux tiers, pour atteindre un total de 2,7 milliards d'ECU sur la période. Cette croissance est en partie liée à l'intégration des nouveaux *Länder* allemands et à l'élargissement de 1995. Plus de 90 % de l'aide versée l'ont été au titre de l'aide à l'installation. Le nombre annuel moyen de bénéficiaires est resté relativement stable, proche de 33 000 personnes. L'aide a été concentrée sur quelques pays. La France représente plus de la moitié du total de l'aide versée et plus du tiers des bénéficiaires.

En Belgique, en Suède et en France, le montant annuel reçu par bénéficiaire a été plus de 50 % supérieur à la moyenne européenne. Certains pays n'ont pas eu recours à ces aides communautaires (le Royaume-Uni n'applique pas l'aide à l'installation, la Suède n'applique pas la majoration du taux d'aide aux investissements) ou ne les appliquent plus (les Pays-Bas n'appliquent plus l'aide à l'installation depuis 1992). (Figure 10, Tableau 5).



Italie : Pas de données pour 1996, 1997.

Figure 10 : Bilan annuel des aides européennes

	Nombre de bénéficiaires	Montant de l'aide versée	Total annuel/bénéficiaire (1000 ECU)
B	4,4 %	7,3 %	17
DK	2,6 %	1,4 %	6
D	13,3 %	7,0 %	5
EL	4,5 %	4,4 %	7
E	18,3 %	12,5 %	7
F	36,5 %	56,6 %	17
IRL	2,6 %	1,1 %	5
I	6,1 %	2,4 %	4
L	0,4 %	0,3 %	11
NL	0,4 %	0,5 %	4
A	2,7 %	1,3 %	5
P	7,3 %	5,0 %	7
FIN	0,7 %	:	:
S	0,2 %	0,3 %	16
UK	0,1 %	0,0 %	4
EU-15	100 %	100 %	10

Tableau 5 : Bilan cumulé, EU-15, 1990-1997

Sources : Direction Générale Agriculture – Direction F Aspects horizontaux du développement rural

Pour en savoir plus:

➤ Les publications de référence

Titre
Numéro de catalogue CA-CC-YY-XXX-LL-C Prix EUR

➤ Les bases de données

New Cronos, Domaine Eurofarm

Pour toute information ou commande de publications, bases de données et extractions de bases de données à la demande, contactez le réseau **Data Shops**:

BELGIQUE/BELGIË	DANMARK	DEUTSCHLAND	ESPAÑA	FRANCE	ITALIA – Roma
Eurostat Data Shop Bruxelles/Brussel Planistat Belgique Rue du Commerce 124 Handelsstraat 124 B-1000 BRUXELLES / BRUSSEL Tel. (32-2) 234 67 50 Fax (32-2) 234 67 51 E-mail: datashop@planistat.be URL: http://www.datasshop.org/	DANMARKS STATISTIK Bibliotek og Information Eurostat Data Shop Sejroegade 11 DK-2100 KØBENHAVN Ø Tlf. (45) 39 17 30 30 Fax (45) 39 17 30 03 E-mail: bib@dst.dk Internet: http://www.dst.dk/bibliotek	STATISTISCHES BUNDESAMT Eurostat Data Shop Berlin Otto-Braun-Strasse 70-72 (Eingang: Karl-Marx-Allee) D-1 0178 BERLIN Tel. (49) 1888 644 94 27/28 Fax (49) 1888 644 94 30 E-Mail: datashop@destatis.de URL: http://www.eu-datasshop.de/	INE Eurostat Data Shop Paseo de la Castellana, 183 Oficina 011 Entrada por Estébanez Calderón E-28046 MADRID Tel. (34) 91 583 91 67 Fax (34) 91 579 71 20 E-mail: datashop.eurostat@ine.es URL: http://www.datasshop.org/	INSEE Info Service Eurostat Data Shop 195, rue de Bercy Tour Gamma A F-75582 PARIS CEDEX 12 Tel. (33) 1 53 17 88 44 Fax (33) 1 53 17 88 22 E-mail: datashop@insee.fr	ISTAT Centro di Informazione Statistica Sede di Roma, Eurostat Data Shop Via Cesare Balbo, 11a I-00184 ROMA Tel. (39) 06 46 73 31 02/06 Fax (39) 06 46 73 31 01/07 E-mail: dipdiff@istat.it
ITALIA – Milano	LUXEMBOURG	NEDERLAND	NORGE	PORTUGAL	SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA
ISTAT Ufficio Regionale per la Lombardia Eurostat Data Shop Via Fieno 3 I-20123 MILANO Tel. (39) 02 80 61 32 460 Fax (39) 02 80 61 32 304 E-mail: mileuro@tin.it	Eurostat Data Shop Luxembourg BP 453 L-2014 LUXEMBOURG 4, rue Alphonse Weicker L-2721 LUXEMBOURG Tél. (352) 43 35-2251 Fax (352) 43 35-2221 E-mail: dslux@eurostat.datasshop.lu URL: http://www.datasshop.org/	STATISTICS NETHERLANDS Eurostat Data Shop-Voorburg Postbus 4000 2270 JM VOORBURG Nederland Tel. (31-70) 337 49 00 Fax (31-70) 337 59 84 E-mail: datasshop@CBS.nl	Statistics Norway Library and Information Centre Eurostat Data Shop Kongens gate 6 Boks 8131 Dep. N-0033 OSLO Tel. (47) 21 09 46 42/43 Fax (47) 21 09 45 04 E-mail: DataShop@ssb.no	Eurostat Data Shop Lisboa INE/Serviço de Difusão Av. António José de Almeida, 2 P-1000-043 LISBOA Tel. (351) 21 842 61 00 Fax (351) 21 842 63 64 E-mail: data.shop@ine.pt	Statistisches Amt des Kantons Zürich, Eurostat Data Shop Bleicherweg 5 CH-8090 Zürich Tel. (41-1) 225 12 12 Fax (41-1) 225 12 99 E-mail: datasshop@statistik.zh.ch Internet: http://www.statistik.zh.ch
SUOMI/FINLAND	SVERIGE	UNITED KINGDOM	UNITED STATES OF AMERICA		
STATISTICS FINLAND Eurostat Data Shop Helsinki Tilastokeskus PL 28 FIN-00022 Tilastokeskus Työpajakaatu 13 B, 2.kerros, Helsinki P. (358-9) 17 34 22 21 F. (358-9) 17 34 22 79 Sähköposti: datashop@stat.fi URL: http://www.tilastokeskus.fi/tilkk/datasshop/	STATISTICS SWEDEN Information service Eurostat Data Shop Karlavägen 100 - Box 24 300 S-104 51 STOCKHOLM Tfn (46-8) 50 69 48 01 Fax (46-8) 50 69 48 99 E-post: infoservice@scb.se Internet: http://www.scb.se/info/datasshop/udatasshop.asp	Eurostat Data Shop Office for National Statistics Room 1.015 Cardiff Road Newport South Wales NP10 8XG Nederland Tel. (44-1633) 81 33 69 Fax (44-1633) 81 33 33 E-mail: eurostat.datasshop@ons.gov.uk	HAVER ANALYTICS Eurostat Data Shop 60 East 42nd Street Suite 3310 NEW YORK, NY 10165 USA Tel. (1-212) 986 93 00 Fax (1-212) 986 69 81 E-mail: eurodata@haver.com		

Media Support Eurostat (seulement pour journalistes professionnels):

Bâtiment Bech Bureau A3/48 - L-2920 Luxembourg - Tél. (352) 4301 33408 - Fax (352) 4301 32649 - e-mail: eurostat-mediasupport@cec.eu.int

Pour toute information méthodologique:

Claude VIDAL et Pol MARQUER en collaboration avec Pierrick BILLAN et Séverine DENIS, Eurostat/F1, L-2920 Luxembourg, Tel. (352) 4301 37182, Fax (352) 4301 37317, E-mail: claudio.vidal@cec.eu.int

ORIGINAL: Français

N'hésitez pas à nous rencontrer sur Internet à l'adresse suivante: www.europa.eu.int/comm/eurostat/ si vous désirez de plus amples informations!

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2 rue Mercier - L-2985 Luxembourg
Tél. (352) 2929 42118 Fax (352) 2929 42709
Adresse Internet: <http://eur-op.eu.int/fr/generals-ad.htm>
courrier électronique: info-info-opoce@cec.eu.int

BELGIQUE/BELGIË - DANMARK - DEUTSCHLAND - GREECE/ELLADA - ESPAÑA - FRANCE - IRELAND - ITALIA - LUXEMBOURG - NEDERLAND - ÖSTERREICH
PORTUGAL - SUOMI/FINLAND - SVERIGE - UNITED KINGDOM - ISLAND - NORGE - SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA - BALGARIE - CESHÁ REPUBLIKA - CYPRUS
EESTI - HRVATSKA - MAGYARORSZÁG - MALTA - POLSKA - ROMÂNIA - RUSSIA - SLOVAKIA - SLOVENIA - TÜRKIYE - AUSTRALIA - CANADA - EGYPT - INDIA
ISRAËL - JAPAN - MALAYSIA - PHILIPPINES - SOUTH KOREA - THAILAND - UNITED STATES OF AMERICA

Bon de commande

Je m'abonne à Statistiques en bref pour 1 an (du 1.1.2002 au 31.12.2002):
(adresses des Data Shops et des bureaux de vente voir plus haut)

Formule 1: L'ensemble des 9 thèmes (environ 180 numéros)

Papier: 360 EUR
Langue souhaitée: DE EN FR

Formule 2: Un ou plusieurs des 9 thèmes suivants:

- Thème 1 « Statistiques générales »
- Thème 6 « Commerce extérieur »
- Thème 7 « Transport »
- Thème 9 « Science et technologie »
- Papier: 42 EUR
- Thème 2 « Économie et finances »
- Thème 3 « Population et conditions sociales »
- Thème 4 « Industrie, commerce et services »
- Thème 5 « Agriculture et pêche »
- Thème 8 « Environnement et énergie »
- Papier: 84 EUR

Langue souhaitée: DE EN FR

Les Statistiques en bref (fichier pdf) peuvent être téléchargés gratuitement du site internet Eurostat. Vous devez simplement vous enregistrer. Pour d'autres formules, veuillez contacter votre Data Shop.

Merci de me faire parvenir un exemplaire gratuit du « mini-guide Eurostat » (sélection de produits et services Eurostat)
Langue souhaitée: DE EN FR

Je souhaite m'abonner gratuitement à « Références statistiques », la note d'information sur les produits et services Eurostat
Langue souhaitée: DE EN FR

M. M^{me} M^{lle}

(SVP écrire en majuscules)

Nom: _____ Prénom: _____

Société: _____ Département: _____

Fonction: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ Ville: _____

Pays: _____

Tél.: _____ Fax: _____

E-mail: _____

Paiement à réception de la facture de préférence par:

- Virement bancaire
 Visa Eurocard

Carte N°: _____ Expiration le: ____/____/____

Merci de confirmer votre numéro de TVA intra-communautaire:
A défaut, la TVA sera appliquée automatiquement. Aucune note de crédit ne sera établie a posteriori.